



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 35

Mercredi 29 septembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 septembre 2021

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2021 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 29 septembre 2021 au 18 octobre 2021 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Belprahon, le 29 septembre 2021

Le Conseil communal

de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 1, 2608 Courtelary.

Corcelles, le 29 septembre 2021

Conseil communal

Emondage des haies

Le Secrétariat communal vous informe que la séance pour l'attribution de « l'émondage des haies 2021-2022 » aura lieu le **mercredi 20 octobre 2021 à 19h**.

Cette séance se tiendra dans les locaux du Secrétariat communal

Corcelles, le 29 septembre 2021

Secrétariat communal



Arrondissement

Jura bernois

Avis concernant les mesures Covid-19

Coronavirus/Covid-19

Rappel des mesures concernant l'exploitation des espaces extérieurs des restaurants et des bars (terrasses)!

Depuis le 13 septembre 2021, l'accès aux espaces intérieurs des bars et des restaurants où la consommation a lieu sur place est réservé, pour les personnes dès 16 ans, à celles munies d'un certificat COVID valide. Pour ce qui concerne les espaces extérieurs des restaurants et des bars (terrasses), le certificat Covid n'est pas obligatoire si les conditions suivantes sont remplies:

- la distance requise de 1,5 mètre entre les groupes de clients doit être respectée ou une séparation doit être installée;
- si la terrasse est couverte, elle doit être ouverte sur au moins la moitié des côtés de l'espace extérieur;
- si des fermetures sont prévues sur plus de la moitié des côtés, la terrasse ne doit pas être couverte (les parasols individuels ne comptent pas comme toiture, mais la couverture complète par des parasols compte comme toiture).

Si une des conditions susmentionnées n'est pas remplie, le certificat Covid est également obligatoire dans les espaces extérieurs des restaurants et des bars.

Sous réserve de la législation en vigueur, les présentes mesures sont valables jusqu'à nouvel avis des autorités compétentes en matière de restrictions sanitaires.

Pour le surplus, toutes les dispositions de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière doivent être appliquées.

Courtelary, le 22 septembre 2021

Préfecture du Jura bernois



Champoz

Avis fermeture de la route – Marché d'automne

En raison du traditionnel marché d'automne qui se déroule dans le village de Champoz, les tronçons de route suivants seront fermés à tout trafic le samedi 2 octobre de 6h à 18h30:

- La route direction Moron depuis la croisée du bas du village jusqu'à la place de sport, il ne sera donc pas possible de traverser le village en véhicule.
- L'axe Moutier – Bévillard sera fermé dans la partie village, il ne sera donc pas possible de traverser ou d'accéder au village depuis Moutier.

Exceptions: Services d'intervention

Les personnes concernées qui souhaitent emprunter un véhicule pour quitter le village durant cette période devront parquer leur véhicule dans la zone prévue pour le parking de la manifestation.

Champoz, le 27 septembre 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Entrée en vigueur

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès GERES

Lors de sa séance du 9 septembre 2021, le Conseil communal a adopté l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès GERES.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} octobre 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter



Court

Mise au concours

En vue du retrait de la titulaire, la Municipalité de Court met au concours le poste de

Responsable de la bibliothèque

avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022.

La bibliothèque du village de Court est une institution chère à la population qui existe depuis de très nombreuses années. La bibliothèque est actuellement ouverte au public tous les lundis de 15h à 19h (ce jour et cet horaire pourront, au besoin, être adaptés).

Vos tâches

- Gestion de la bibliothèque qui regroupera, à compter du 1^{er} janvier 2022, les bibliothèques municipale et scolaire
- Etablissement des abonnements et tenue du registre des abonné-e-s
- Conseils et prêts aux abonné-e-s, réception et contrôle des ouvrages prêtés
- Utilisation et entretien des collections, rangement, rappels, réservation, nettoyage et réparation de documents
- Développement et renouvellement des collections, acquisitions, catalogage, indexation, classification, équipement, élimination
- Documentation permanente quant aux nouveautés littéraires

Votre profil

- Parfaite connaissance de la langue française et bonnes compétences rédactionnelles
- Capacité de travailler de manière indépendante et d'offrir des conseils parfaitement adaptés aux abonné-e-s
- Aisance avec l'informatique, ouverture au changement
- Esprit client, entregent, disponibilité, souplesse
- Professionnalisme, rigueur, ordre, confidentialité

Nous vous offrons

- La possibilité de donner du sens à vos activités en servant l'intérêt général

- Un poste alliant indépendance et interactions avec les abonné-e-s, les écoles enfantines et primaires, l'administration municipale et le Conseil municipal
- Un environnement de travail moderne (projet d'informatisation de la gestion de la bibliothèque à mener dès l'entrée en fonction)

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Madame Nathalie Schranz, Conseillère municipale en charge de la bibliothèque, au 079 507 92 40.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: vendredi 15 octobre 2021

Court, le 22 septembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Frédéric Buchser, rue du Vélé 12, 2738 Court

Propriétaires: Alice et Frédéric Buchser, rue du Vélé 12, 2738 Court

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1116, au lieu-dit «rue des Fleurs 2», 2738 Court

Projet: construction d'un bûcher sur les garages existants

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 29 septembre 2021

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Avis de construction

Requérant: M. Selmán Osmani, Grand-Rue 80, 1627 Vaulruz.

Emplacement: parcelle N° 255, au lieu-dit: «Grand-Rue 50», commune de Crémises.

Projet: changement d'affectation du sous-sol de la discothèque «Mustang» en bar contact (mise en relation entre personne exerçant la prostitution et leur client) et des chambres à l'étage au-dessus du restaurant «La Croix Blanche» pour l'exercice de la prostitution.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone mixte – Centre C.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 22 septembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Vaccination contre le coronavirus

L'Hôpital du Jura bernois met à disposition une équipe mobile de vaccination qui sera présente le:

Judi 7 octobre 2021 de 10h à 18h30, salle 1 de la halle de gymnastique.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent venir sans rendez-vous. Elles doivent s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible, leur carnet de vaccination.

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer à l'avance sur la plate-forme cantonale: <https://be.vacme.ch> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Crémises, le 29 septembre 2021

Le Conseil communal



Loveresse

Informations communales

Equipe mobile de vaccination

L'hôpital du Jura bernois met en place une équipe mobile de vaccination qui sera présente à:

- la Salle communale de Malleray entre 10h et 18h30

Le mardi 5 et le mercredi 6 octobre pour la 1^{re} dose

Le mardi 9 et le mercredi 10 novembre pour la 2^e dose

- la Buvette du Tennis, Salle des Fêtes de Reconvilier entre 10h et 18h30

Le lundi 11 et le mardi 12 octobre pour la 1^{re} dose

Le lundi 15 et le mardi 16 novembre pour la 2^e dose.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent venir sans rendez-vous.

Se munir impérativement de:

- Carte d'assurance-maladie
- Pièce d'identité
- Si possible carnet de vaccination

Pour les personnes qui rencontreraient un problème pour se déplacer, elles peuvent s'adresser au bureau communal, tél. 032 481 26 86. La commune se chargera d'organiser le transport de ces personnes à Reconvilier ou Malleray.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 juin 2021

Conformément à l'art. 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 juin 2021 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 21 septembre 2021.

Permis de construire

Le Conseil communal a octroyé un permis de construire à M. Philippe Schulz pour le remplacement de deux portes de garage sur l'habitation La Fenatte 22, parcelle N° 657.

La Préfecture du Jura bernois a octroyé un permis de construire à Eimco Gc Sàrl pour l'aménagement d'un talus en terre compactée (pierre florale), rénovation et réfection du mur existant et agrandissement de la terrasse existante située au Sud du bâtiment sur la parcelle N° 737 au lieu-dit Clos là Outre 26.

Loveresse, le 23 septembre 2021

Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



Moutier

Administration communale – Horaire d'ouverture des guichets et permanence téléphonique

Lors de sa séance du 31 août 2021, le Conseil municipal a arrêté de nouvelles dispositions quant à l'ouverture des guichets et à la permanence téléphonique, qui prendront effet au **lundi 4 octobre 2021**:

Hôtel de Ville 2 – Service de sécurité (inchangé):

	Matin	Après-midi
lundi	10h à 11h	15h à 16h
Mardi	10h à 11h	15h à 16h
Mercredi	fermé	15h à 16h
Judi	10h à 11h	16h à 18h
Vendredi	10h à 11h	15h à 16h

Hôtel de Ville 2 – Service social régional de la Prévôté (SSRP):

	Matin	Après-midi
lundi	9h à 11h	14h à 16h
Mardi	fermé	14h à 16h
Mercredi	fermé	14h à 16h
Judi	fermé	14h à 18h
Vendredi	9h à 11h	14h à 16h

Hôtel de Ville 1 – Chancellerie, Caisse, Impôts, informatique, Agence AVs, Contrôle des habitants, Services techniques et industriels:

	Matin	Après-midi
lundi	9h à 11h	15h à 17h
Mardi	9h à 11h	15h à 17h
Mercredi	fermé	15h à 17h
Judi	fermé	15h à 18h
Vendredi	9h à 11h	14h à 16h

Moutier, le 7 septembre 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Gerber Jean-Luc, Place du Marché 2b, 2740 Moutier

Auteur du projet: Boegli Jardins, 2762 Roches

Emplacement: Parcelle N° 317, Place du Marché 2c

Projet: Installation d'un SPA de nage semi-enterré dans l'annexe N° 2c chauffé par une pompe à chaleur en façade Sud de l'annexe

Zone: PQ «Gros-Clos»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Cueillette de champignons

Contrôles gratuits

Le Conseil municipal informe la population que le contrôle des champignons débutera le **vendredi 24 septembre et durera normalement jusqu'à fin octobre 2021**, en fonction des pousses.

Ces contrôles gratuits auront lieu tous les jours entre 18h et 19h au Collège primaire, salle au rez-de-chaussée, Avenue de la Liberté 1, à Moutier.

Les mesures de sécurité suivantes liées au COVID devront être respectées:

- respect des distances
- une seule personne à la fois dans le local de contrôle
- solution hydroalcoolique à disposition
- port du masque.

La cueillette devra être présentée dans un panier (pas de sacs, sachets ou autres).

Le contrôle est vivement recommandé au vu du nombre élevé de champignons toxiques.

Bonne cueillette!

Moutier, septembre 2021

Conseil municipal

Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants:

Date des prélèvements: 3 septembre 2021

Germes aérobies: 28 germes/ml

Escherichia coli: 0 germe/100 ml

Entérocoques ml: 0 germe/100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, le 29 septembre 2021

SIM - Eaux

Avis de construction

Requérant: Zuber Laurent, rue Centrale 66a, 2740 Moutier

Auteur du projet: Dell'Anna Enzo, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1429, rue Centrale

Projet: Aménagement d'une place de parc et d'une terrasse au Nord du bâtiment rue Centrale 66a (parcelle N° 80)

Zone: Vieille Ville

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Taxe des chiens - Tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2022

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 septembre 2021, a arrêté les tarifs relatifs à la taxe des chiens, à savoir:

Chiens pour la ville: Fr. 90.-

Chiens pour la campagne (fermes): Fr. 20.-

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2022.

Les documents y relatifs peuvent être consultés à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Moutier, le 22 septembre 2021

Conseil municipal

Règlement sur la taxe de séjour – Tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2022

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 septembre 2021, a arrêté les tarifs relatifs à la taxe de séjour, à savoir:

Taxe de séjour: Fr. 2.- / nuitée;

Forfait annuel par chambre: Fr. 70.- /chambre.

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2022.

Les documents y relatifs peuvent être consultés à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Moutier, le 22 septembre 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Rexhepi Shkumbin, chemin de la Chapelle 20a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 428, chemin de la Chapelle 20

Projet: Construction d'une piscine enterrée chauffée par une pompe à chaleur, à l'Est de la parcelle; Agrandissement de la place de parc existante et pose d'un couvert à voitures au Sud de la parcelle

Zone: H3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Chancellerie municipale

Foire prévôtoise d'automne – Annulation

Compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes liées à l'organisation, le Conseil municipal a décidé de renoncer à l'organisation de la Foire d'automne initialement fixée au vendredi 8 octobre 2021.

Moutier, septembre /octobre 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Zwahlen Louise-Marie, rue Neuve 31, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 209, rue du Midi 13

Projet: Changement d'affectation: transformation de la partie Ouest (grenier) en habitation

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: M. Fritz Grossen, Les Neufs-Prés 3, Les Ecorcheresses, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle N° 420, au lieu-dit: « Les Neufs Prés », Les Ecorcheresses, commune de Petit-Val.

Projet: demande déposée après coup concernant le remblayage d'un terrain agricole en bordure de la route cantonale (comblement de 700 m²) recouvert d'une couche de terre végétale pour faciliter l'exploitation.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 septembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Swisscom Broadcast SA, Ostermündigenstrasse 99, 3050 Berne, représentée par Swisscom (Suisse) SA, M. Pascal Rebord, Route de la Piscine 14, 1950 Sion.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenausstrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 392, au lieu-dit: « Sur la Côte 30 », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, Salt Mobile SA et Sunrise Communications SA avec de nouvelles antennes et pose d'un compteur électrique en façade Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: inventaire des objets naturels en forêt (art. 532 E11 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture

du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 septembre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Publication des résultats de l'élection complémentaire d'un(e) conseiller(e) communal(e)

Jour du scrutin : 26 septembre 2021

Nombre d'électeurs inscrits : 296

Nombre de cartes de légitimation rentrées : 177

Nombre de bulletins rentrés : 113

Bulletins blancs : 30

Nombre de bulletins valables : 83

Ont obtenu des voix :

Noms	Total des voix
Pasche Willy	10
Thiel Verjot Eleonora	8
Amstutz Aline	7
Ruffiot Sarah	6
Voix éparses	52

Est élu : Pasche Willy

Voie de recours

Le recours relatif à des élections ainsi que le recours contre un acte en relation avec la préparation d'une élection doivent être déposés auprès du préfet dans un délai de dix jours, tous les autres recours dans un délai de 30 jours. Le délai commence à courir, pour les élections, le jour suivant le scrutin. Lorsqu'un acte en relation avec la préparation d'une élection est contesté et que le délai de recours de dix jours n'échoit pas après le jour de la décision, le recours doit être formé contre l'acte préparatoire. Le délai de recours commence à courir le jour qui suit la notification ou la publication de l'acte préparatoire attaqué (art. 73 du règlement d'organisation de la commune mixte de Petit-Val).

Souboz, le 29 septembre 2021

Conseil communal

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir de clôture organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux horaires suivants :

Dimanche 3 octobre 2021 de 8h à 12h et de 13h à 19h

Souboz, le 29 septembre 2021

Conseil communal



Reconvilier

Ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques

Nous vous informons que la prochaine tournée de ramassage des objets encombrants aura lieu le 30 septembre 2021.

Au vu des dernières expériences en la matière, vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant la tournée de ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques.

Les objets encombrants incinérables d'un ménage sont les objets ne pouvant pas être placés dans un sac officiel Celtor SA (110 litres) ou être collectés de manière sélective.

Poids maximal par objet 40 kg, longueur maximale 2 m. **L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un objet encombrant!**

Vous trouverez, ci-dessous, la liste non exhaustive des déchets refusés lors du ramassage des objets encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente!

Liquides, déchets spéciaux/A remettre dans les commerces spécialisés selon leur nature.

Gravats/A remettre à Celtor SA ou autre déchetterie afin d'être valorisés de manière appropriée.

Papier, carton, aluminium, verre, PET/A remettre aux points de collecte, Celtor SA ou autre déchetterie.

Électroménager, appareils électriques et électroniques/A remettre auprès de votre commerçant, Celtor SA ou autre déchetterie.

Déchets provenant de l'artisanat/Les déchets provenant de l'artisanat sont à éliminer par l'artisan.

Ordures ménagères/A déposer dans les conteneurs semi-enterrés au moyen de sacs officiels Celtor SA.

Au vu du nombre importants d'infractions constatées lors des dernières tournées, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de sévir et les contrevenants qui auront été identifiés seront verbalisés par voie pénale!

Nous remercions la population de respecter strictement les directives ci-dessus. La Municipalité de Reconvilier et Celtor SA se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions relatives aux déchets.

Reconvilier, le 22 septembre 2021

Police administrative

Fermeture de l'Administration municipale

Vacances d'automne

L'Administration municipale sera fermée du 11 au 15 octobre 2021. La permanence téléphonique sera assurée selon les horaires standards, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 11h.

Nous informons la population que dès le 18 octobre 2021, les guichets seront ouverts selon les horaires habituels, soit : lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.

Dans la mesure des possibilités de l'administration, des rendez-vous peuvent être planifiés au 032 482 73 73.

L'Agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du 5 au 20 octobre 2021.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 29 septembre 2021

Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérants : Amstutz Florence et Christophe, Chemin du Nord 13, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Amstutz Florence et Christophe, Chemin du Nord 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Berger Cheminées, M. Pierre-Alain Berger, 2712 Le Fuet

Emplacement : Parcelle N° 849, Chemin du Nord 13

Projet : Pose d'un poêle à pellets dans les combles déjà chauffés et ajout d'une cheminée sur le toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 28 octobre 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 septembre 2021

Le secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Demande après-coup, modification du permis de construire N° 01/2019 accordé le 07.07.2019.

Requérants : Chèvre Simon et Amaral Dias Elsa, Milieu du Village 29, 2762 Roches

Auteur du projet : idem

Emplacement : parcelle N° 451, Milieu du Village 29

Projet accordé : construction d'un couvert à voiture en prolongation du garage existant avec toiture 2 pans, couverture tuiles grises, prolongement du mur existant et aménagement du talus.

Modification : couverture du couvert à voiture avec des tôles grises.

Dimensions : selon plan déposés

Zone : HA2

Dépôt de la demande, selon plans, au secrétariat communal jusqu'au 28 octobre 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, uniquement contre la modification, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'au terme du dépôt public.

Roches, le 27 septembre 2021

Conseil communal



Saules

Informations communales

Fermeture de la charrière de la Montagne de Saules

En raison de l'exploitation des parties de forêts jouxtant la charrière, la route goudronnée menant à la Montagne de Saules sera totalement fermée à la circulation :

les 18 et 19 octobre 2021 de 7h30 à 11h45 et de 13h15 à 17h

En parallèle, le chemin forestier menant à la Bergerie de Loveresse sera fermé du 18 au 22 octobre 2021 toute la journée. Comme des câbles seront tendus, il ne sera pas possible d'ouvrir durant la pause de midi. La route sera dégagée en fin de journée.

Saules, le 29 septembre 2021

Conseil communal



Sorvilier

Avis de travaux – Chemin de la Charrière de Montoz

La Municipalité de Sorvilier annonce que des travaux de réfection du revêtement seront réalisés sur le chemin de la Charrière de Montoz, tronçon «village jusque sous le pont de la N16». La route sera fermée à toute circulation du mardi 28 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021. Durant ces travaux, la montagne de Sorvilier (Montoz), sera accessible par la Charrière de Bévillard. Nous remercions les usagers de prendre note de cette

restriction de circulation et de se conformer strictement à la signalisation mise en place.

Sorvilier, le 27 septembre 2021

Le Conseil municipal



Tavannes

Administration municipale – Modification des horaires d'ouverture

Dès le 1^{er} octobre 2021, les bureaux de l'administration municipale seront fermés tous les vendredis après-midi, la permanence téléphonique y compris.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Conseil municipal Tavannes

Arrêté du Conseil municipal

Décision du conseil municipal relative à la libération d'un crédit de Fr. 145'000.– pour la réfection de la chaussée et remplacement de la conduite d'eau potable au Chemin de la Rochette.

- Le crédit voté est soumis au référendum conformément à l'art. 33 du règlement d'organisation.
- Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté.
- Au moins 5 pour cent du corps électoral (112 signatures) peut lancer un référendum contre un arrêté du conseil municipal concernant un objet dont le coût se situe entre Fr. 80'000.– et Fr. 150'000.–. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal.

Toute information complémentaire sur ces travaux peut être obtenue auprès du secrétariat municipal, respectivement auprès du service des travaux publics.

Tavannes, le 29 septembre 2021

Conseil municipal Tavannes

Horaires d'ouverture de l'Agence AVS

Du 4 au 8 octobre 2021, l'Agence AVS ne sera ouverte que le matin, de 9 h 30 à 11 h 45.

Tavannes, le 29 septembre 2021

Administration municipale

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement : parcelle N° 1090, au lieu-dit : « Chemin des Prés Joyeux 1a », commune de Tavannes.

Projet : construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / TAOU.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte 3.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 29 septembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Affolter Mickaël, Le Seut 11, 2735 Malleray

Auteur du projet : Liechti SA, Arsène Bogdanovic, Route de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 1732, Le Seut 11, 273 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 22 septembre au 21 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Syndicat scolaire de l'école secondaire, Schaller Tatiana, pdte de la commission, Minder Yann, vice-pdt, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Auteur du projet : Alouette Cycles SA, Lerch Pierre-André, Champ de Chin 8, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1079, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Description du projet : Installation d'un couvert pour bicyclettes et vélomoteurs

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZBP 7

Dépôt public : Du 29 septembre au 28 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Annoni SA, Champ du Pont 9, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Annoni Paolo, La Tour 2, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 717, Rue Principale 32, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement des fenêtres et réfection de la façade, peinture jaune pâle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : Du 29 septembre au 28 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Encore un peu de patience à la route de Champoz

Les travaux de la route de Champoz sont dans leur dernière ligne droite. Le chantier concerne le secteur allant de l'intersection route de Champoz/ route de Sorvilier jusqu'à la partie déjà assainie de la route de Champoz. En raison notamment de la remise en état de tuyaux suite aux intempéries de juin, ces travaux s'étendront sur une durée un peu plus longue que prévu. La gestion de la circulation continuera donc d'être réglée par des feux de signalisation durant quelques semaines, soit jusqu'à environ fin novembre 2021. Les autorités prient les automobilistes de suivre la signalisation routière temporairement mise en place. Elles remercient les usagers de la route et les riverains de leur compréhension.

Bévillard, le 22 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Décisions du Conseil général du 20 septembre 2021

Lors de sa séance du lundi 20 septembre 2021, le Conseil général a souverainement :

- accepté la motion 2021/02 « Ecoles »
- refusé la motion 2021/03 « Gens du voyage à Valbirse ».

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a :

**Retrouvez la feuille officielle
d'avis du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

- approuvé le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être

signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 21 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi . Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h . fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

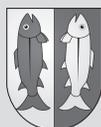
informations pratiques



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brognna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18h30 à 19h30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10h à 11h
Jeudi de 17h à 18h30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h